

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA
GROSNE
N°2024 - 3**

Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi neuf avril, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à CORMATIN salle Claude Beun, sous la présidence du Président Jean-François BORDET.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

GELIN Daniel, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, PROTET Christian, DURIAUX Philippe, CHORIER Jacques, QUELIN Pierre-Yves, LABULLE Marc

Procurator(s) :

GUENARD Pascal (à DUPARAY Alexandre)

Etai(en)t absent(s) :

THEVENON René

Date de la convocation
28 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

FARENC Jean-François, BERTRAND Catherine

Date d'affichage
15 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
en Préfecture le

15 avril 2024
et publication du
15 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de BORDET Jean-François, après avoir approuvé le compte administratif de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne de l'exercice 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **64 342,67**

- un déficit reporté de : **0,00**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **64 342,67**

- un excédent d'investissement de : **12 005,50**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **12 005,50**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT **64 342,67**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **64 342,67**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **12 005,50**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CLUNY le 09/04/2024

Le Président BORDET Jean-François

le(s) secrétaire(s) de séance

EPAGE DU BASSIN
CLUNY

CLUNY
BASSIN VERSANT DE LA GROSNE